

Image not found or type unknown



Heures de travail contractuelles dues

Par **Robin Betty**, le **07/11/2016** à **15:53**

Bonjour

Je cherche l'article qui stipule que les heures contractuelles sont dues par l'employeur même si elles ne sont pas effectuées parce qu'il ne vous les a pas données à faire.

Merci

Par **P.M.**, le **07/11/2016** à **18:31**

Bonjour,

C'est le respect de l'engagement contractuel en application de l'[art. 1134 du code civil](#) et depuis le 1er octobre 2016, l'[art. 1103](#)...